

Rapport de la direction

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec (l'École) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de l'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité administratif, dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'École, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité administratif pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Yves Guay

Directeur général



Nathalie Bournival, CPA, CA

Directrice des services administratifs et technologiques

Nicolet, le 21 octobre 2015



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'École nationale de police du Québec, qui comprend l'état de la situation financière au 30 juin 2015, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, le 21 octobre 2015

État des résultats et de l'excédent cumulé

De l'exercice clos le 30 juin 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
REVENUS	(note 3)		
Contributions des corps de police (note 4)	13 933 694 \$	14 085 028 \$	13 121 046 \$
Formation (note 5)	11 967 422	9 317 527	11 288 678
Hébergement (note 5)	4 706 133	3 349 142	4 445 605
Subvention du gouvernement du Québec	6 579 700	4 296 725	5 882 075
Intérêts	65 000	72 908	61 337
Autres	360 000	362 360	428 588
	37 611 949	31 483 690	35 227 329
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux (note 6)	22 408 101	19 830 758	21 009 366
Loyer – Société québécoise des infrastructures	8 757 999	8 185 118	8 643 747
Matériel pédagogique, fournitures et autres (note 7)	2 159 225	1 670 734	2 229 769
Services professionnels	1 830 065	1 357 479	1 677 728
Transport et communication	579 469	494 643	484 635
Entretien et réparations	293 348	257 604	319 378
Location de matériel et autres	453 742	125 435	224 579
Amortissement des immobilisations corporelles	1 130 000	1 086 472	1 285 708
	37 611 949	34 008 243	35 874 910
DÉFICIT DE L'EXERCICE	-	(1 524 553)	(647 581)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 094 269	4 094 269	4 741 850
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	4 094 269 \$	2 569 716 \$	4 094 269 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

2014-2015

État de la situation financière

Au 30 juin 2015

	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	107 699 \$	150 899 \$
Créances	2 465 519	3 287 202
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer	5 895 300	3 751 200
Contributions des corps de police à recevoir		
Premier versement	9 498 099	9 805 991
Deuxième versement	4 405 396	4 339 548
	22 372 013	21 334 840
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 8)	1 700 000	-
Charges à payer et frais courus		
Traitements et avantages sociaux	1 368 213	1 269 777
Autres charges à payer	1 651 557	1 925 019
Revenus reportés		
Contributions des corps de police	10 427 621	10 609 154
Subvention du gouvernement du Québec – loyer	4 421 475	2 813 400
Autres revenus reportés	932 647	818 431
Provision pour vacances	1 482 503	1 426 109
Provision pour congés de maladie (note 9)	1 892 205	1 722 029
	23 876 221	20 583 919
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS	(1 504 208)	750 921
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	2 598 957	3 003 333
Stocks	374 032	330 740
Loyer payé d'avance (notes 3 et 11)	1 000 000	-
Charges payées d'avance	100 935	9 275
	4 073 924	3 343 348
EXCÉDENT CUMULÉ (note 11)	2 569 716 \$	4 094 269 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 13)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Daniel McMahon, FCPA, FCA
Président du conseil d'administration

Yves Guay
Directeur général

État de la variation de la dette nette

De l'exercice clos le 30 juin 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
	(note 3)		
DÉFICIT DE L'EXERCICE	- \$	(1 524 553) \$	(647 581) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(783 600)	(682 096)	(1 555 992)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 130 000	1 086 472	1 285 708
Gain à la disposition d'immobilisations corporelles		-	(13 532)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles		-	13 532
	346 400	404 376	(270 284)
Acquisition de stocks		(43 292)	-
Acquisition d'un loyer payé d'avance		(1 000 000)	-
Acquisition de charges payées d'avance		(100 935)	(9 275)
Consommation des stocks		-	238 436
Utilisation de charges payées d'avance		9 275	64 394
		(1 134 952)	293 555
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE / DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	346 400	(2 255 129)	(624 310)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	750 921	750 921	1 375 231
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 097 321 \$	(1 504 208) \$	750 921 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

2014-2015

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 30 juin 2015

	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(1 524 553) \$	(647 581) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 086 472	1 285 708
Gain à la disposition d'immobilisations corporelles	-	(13 532)
Loyer payé d'avance	(1 000 000)	-
Charges payées d'avance	(91 660)	55 119
	(5 188)	1 327 295
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Créances	821 683	(165 774)
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer	(2 144 100)	(3 751 200)
Contributions des corps de police à recevoir	242 044	(1 365 991)
Charges à payer et frais courus	73 468	(328 650)
Revenus reportés	1 540 758	(727 908)
Provision pour vacances	56 394	188 848
Provision pour congés de maladie	170 176	(13 032)
Stocks	(43 292)	238 436
	717 131	(5 925 271)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(812 610)	(5 245 557)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(930 590)	(1 609 175)
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	-	13 532
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(930 590)	(1 595 643)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts à court terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 700 000	-
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(43 200)	(6 841 200)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	150 899	6 992 099
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	107 699 \$	150 899 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 30 juin 2015

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'École nationale de police du Québec (l'École), corporation mandataire du gouvernement constituée par la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

À ce titre, l'École a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder aux pratiques de patrouille-gendarmerie, d'enquête et de gestion policière, exception faite de la formation acquise dans le cadre d'un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales en techniques policières.

L'École offre également des activités de perfectionnement professionnel et effectue de la recherche orientée vers la formation. Elle offre en outre des activités de perfectionnement de service destinées à répondre aux besoins des différents corps de police.

Dans le cadre de l'élaboration de ses programmes de formation initiale, l'École consulte, s'il y a lieu, des établissements d'enseignement universitaire relativement à la reconnaissance de ces programmes comme étant de niveau universitaire.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5e suppl.), l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation des états financiers, l'École utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toutes autres sources de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers de l'École, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations et l'évaluation des provisions pour vacances et pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ni libellé en devises.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie, les créances (à l'exception des taxes à la consommation), la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer et les contributions des corps de police à recevoir sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à court terme, les charges à payer et frais courus (à l'exception des avantages sociaux à payer et des taxes à la consommation) ainsi que la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Revenus

Les contributions des corps de police sont constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les revenus de subvention du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que l'École a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont comptabilisées en revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les revenus provenant de la formation, de l'hébergement, des intérêts et les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Charges

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes inter employeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose du solde bancaire.

Passif

Revenus reportés

Le revenu reporté relatif aux contributions des corps de police représente la portion des contributions pour les services qui seront rendus lors de l'exercice subséquent, puisque les contributions annuelles sont exigibles au 30 juin et couvrent la période du 1^{er} avril au 31 mars. Le revenu reporté relatif à la subvention du gouvernement du Québec – loyer représente le montant reçu de ce dernier afin de financer la charge de loyer de l'École pour l'exercice subséquent. Les autres revenus reportés sont principalement constitués des revenus de formation et d'hébergement perçus d'avance au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)*Provision pour vacances*

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier, équipements et matériel pédagogique	3 à 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Équipements informatiques	3 ans
Progiciels et logiciels	3 et 5 ans
Infrastructure informatique et réseau de télécommunication	5 à 10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'École de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans les résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de munitions et de vêtements sont évalués au moindre du coût historique et du coût de remplacement. Le coût est établi selon la méthode du coût spécifique.

Loyer et charges payés d'avance

Le loyer et les charges payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin d'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces montants sont imputés aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

3. BUDGET

Le budget présenté à l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi qu'à l'état de la variation de la dette nette est celui qui a été approuvé au conseil d'administration du 30 janvier 2014. Le 27 octobre 2014, le conseil d'administration a approuvé un budget modifié déficitaire de 2 500 000 \$ afin de tenir compte de l'impact d'une diminution non récurrente de 1 500 000 \$ de la subvention du gouvernement du Québec pour le loyer et d'une charge non récurrente de 1 000 000 \$ pour le nouveau pavillon de formation. Toutefois, cette charge non récurrente a été comptabilisée à titre de loyer payé d'avance au 30 juin 2015.

4. CONTRIBUTIONS DES CORPS DE POLICE

L'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1) prévoit que l'École reçoit annuellement un financement équivalent à un pourcentage maximal de 1 % de la masse salariale des corps de police de la province de Québec, à l'exception des corps de police autochtone, selon des modalités déterminées par le gouvernement. Selon les modalités et les déclarations des masses salariales des corps de police, les totaux des contributions ont été calculés comme suit :

	2015	2014
Contributions de l'année civile 2013 (13 903 495 \$) pour 3 mois	3 475 874 \$	-
Contributions de l'année civile 2012 (14 145 539 \$) pour 9 mois	10 609 154	-
Contributions de l'année civile 2012 (14 145 539 \$) pour 3 mois	-	3 536 385
Contributions de l'année civile 2011 (12 779 548 \$) pour 9 mois	-	9 584 661
	14 085 028 \$	13 121 046 \$

5. FORMATION ET HÉBERGEMENT

	Formation		Hébergement	
	2015	2014	2015	2014
Formation aux aspirants policiers	3 177 786 \$	2 749 087 \$	1 670 079 \$	1 634 520 \$
Formation aux policiers	2 508 153	3 093 103	375 737	659 468
Formation sur mesure	2 581 979	3 833 023	638 337	1 101 999
Formation aux autochtones	491 665	917 718	103 506	239 995
Centre d'évaluation des compétences et aptitudes professionnelles	557 944	695 747	21 605	28 964
Services aux collectivités, cafétéria	-	-	539 878	780 659
	9 317 527 \$	11 288 678 \$	3 349 142 \$	4 445 605 \$

6. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2015	2014
Employés de l'École	17 238 230 \$	18 430 393 \$
Policiers municipaux	1 380 890	1 155 389
Policiers – Sûreté du Québec	739 572	816 472
Formateurs et conférenciers	472 066	607 112
	19 830 758 \$	21 009 366 \$

7. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE, FOURNITURES ET AUTRES

	2015	2014
Matériel pédagogique	937 932 \$	1 243 008 \$
Produits alimentaires et fournitures d'hébergement	634 317	814 771
Fournitures de bureau	98 485	171 990
	1 670 734 \$	2 229 769 \$

8. EMPRUNTS À COURT TERME

L'École est autorisée jusqu'au 30 juin 2017, à contracter auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, des emprunts à court terme ou à utiliser une marge de crédit jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 000 \$.

Au 30 juin 2015, la marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, s'élevait à 1 700 000 \$ (2014 : solde nul). Elle porte intérêt au taux d'intérêt quotidien équivalent au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %, lequel taux d'intérêt était de 1,29 % au 30 juin 2015.

De plus, l'École détient une marge de crédit de 300 000 \$ auprès d'une institution financière, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %. Aux 30 juin 2015 et 2014, cette dernière n'était pas utilisée.

9. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

L'École dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'École.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours.

Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'École. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 30 juin 2015 :

	2015	2014
Taux de croissance annuelle des salaires	2,75 %	2,75 %
Taux d'actualisation	2,3 %	3,58 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	10 ans	10 ans

9. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (suite)

Le tableau suivant présente les variations de la provision au cours de l'exercice :

	2015		2014
Solde au début	1 722 029	\$	1 735 061
Charges de l'exercice	640 565		440 381
Prestations versées au cours de l'exercice	(470 389)		(453 413)
Solde à la fin	1 892 205	\$	1 722 029

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier, équipement et matériel pédagogique	Matériel roulant	Amélio- rations locatives	Équipements informatiques	Progiciels et logiciels	Infra- structure informatique et réseau de télécom- munication	2015 Total	2014 Total
Coût								
Solde au début	6 548 763	\$ 1 620 852	\$ 1 038 263	\$ 1 871 377	\$ 2 031 102	\$ 111 555	13 221 912	\$ 12 046 492
Acquisitions	119 330	124 889	60 302	153 523	130 410	93 642	682 096	1 555 992
Dispositions et radiations	(90 171)	-	-	(65 657)	-	-	(155 828)	(380 572)
Solde à la fin	6 577 922	1 745 741	1 098 565	1 959 243	2 161 512	205 197	13 748 180	13 221 912
Amortissement cumulé								
Solde au début	4 751 107	1 093 984	972 215	1 557 345	1 832 864	11 064	10 218 579	9 313 443
Amortissement	559 177	191 463	24 415	198 566	88 861	23 990	1 086 472	1 285 708
Dispositions et radiations	(90 171)	-	-	(65 657)	-	-	(155 828)	(380 572)
Solde à la fin	5 220 113	1 285 447	996 630	1 690 254	1 921 725	35 054	11 149 223	10 218 579
Valeur comptable nette	1 357 809	\$ 460 294	\$ 101 935	\$ 268 989	\$ 239 787	\$ 170 143	\$ 2 598 957	\$ 3 003 333

Au 30 juin 2015, des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 149 974 \$ (2014 : 398 468 \$) sont inscrites aux autres charges à payer.

11. EXCÉDENT CUMULÉ

En 2011, le conseil d'administration de l'École a affecté une somme de 2 000 000 \$ de l'excédent cumulé pour des charges de location non récurrentes reliées à la construction d'un nouveau pavillon de formation. Ce pavillon remplacera le pavillon Marguerite-D'Youville qui doit être démolé et le pavillon de Monseigneur-Courchesne qui est présentement en location temporaire. L'École ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. La première charge de location non récurrente de 1 000 000 \$ a été déboursée le 22 juin 2015 et est présentée à l'état de la situation financière. Il est prévu que la deuxième charge de location d'un montant équivalent sera déboursée en juin 2016. Ces sommes non récurrentes seront virées à l'état des résultats et de l'excédent sur la durée prévue du bail.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ). Ces régimes inter employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2015, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé à 10,50 % (2014 : 9,84 %) de la masse salariale admissible, celui du RRAS qui fait partie du RRPE et du RRPE est demeuré à 14,38 % et celui du RRMSQ est demeuré à 8 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi RRPE de 5,73 % aux 1^{er} janvier 2014 et 2015 de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS. Un montant équivalent doit également être versé dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'École verse un montant supplémentaire pour les années civiles 2014 et 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 193 017 \$ (2014 : 1 092 545 \$). Elles incluent le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS ainsi que les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libérés par la Sûreté du Québec contribuant au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'École s'est engagée en vertu d'une convention d'emphytéose avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) échéant en 2028 pour la location d'immeubles et par divers contrats échéant jusqu'en 2019 pour la location de biens et de services pour un total de 122 094 300 \$ (2014 : 130 817 729 \$).

	Immeubles		Biens et services	
	2015	2014	2015	2014
2015	- \$	9 512 968 \$	- \$	122 676
2016	10 295 037	10 227 485	129 478	122 524
2017	9 295 037	9 227 485	88 780	63 463
2018	9 295 037	9 227 485	38 952	38 793
2019	9 295 037	9 227 485	1 609	-
2020 et subséquemment	83 655 333	83 047 365	-	-
	121 835 481 \$	130 470 273 \$	258 819 \$	347 456 \$

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

Depuis le début de la convention d'emphytéose avec la SQI, la charge de loyer inclut une somme de 376 000 \$ à titre de réserve structurelle. Ces sommes versées annuellement sont cumulées et comptabilisées à la SQI et servent à payer des améliorations de nature structurelle. La convention prévoit que l'École doit compenser tout montant déficitaire pendant la durée de l'entente et que le solde non décaissé lui sera remis au terme de cette dernière. La valeur de la réserve structurelle s'élevait à 1 783 624 \$ au 30 juin 2015 (2014 : 2 390 801 \$). En raison de l'impossibilité d'estimer la valeur des montants déficitaires futurs ni le solde de la réserve structurelle à l'échéance de la convention, aucun montant n'est comptabilisé à l'état de la situation financière de l'École.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations entre apparentés présentées ci-dessous et celles divulguées dans les états financiers sont comptabilisées à la valeur d'échange. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Le tableau suivant présente les opérations conclues avec ces apparentés :

	Ministère de la Sécurité publique		Autres apparentés	
	2015	2014	2015	2014
État des résultats et de l'excédent cumulé				
Revenus – Contributions des corps de police	5 373 800 \$	4 853 786 \$	- \$	- \$
Revenus – Formation	2 708 305 \$	3 957 726 \$	1 190 150 \$	913 357 \$
Revenus – Hébergement	763 603 \$	1 347 870 \$	296 326 \$	301 981 \$
État de la situation financière				
Créances	447 378 \$	1 240 733 \$	401 912 \$	678 077 \$
Contributions des corps de police à recevoir	5 092 703 \$	5 466 444 \$	- \$	- \$
Contributions des corps de police reportées	3 819 527 \$	4 099 833 \$	- \$	- \$

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'École est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. L'École est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent l'École à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, des créances, de la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer et des contributions des corps de police à recevoir. Leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'École au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'elle est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances, à la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer et aux contributions des corps de police à recevoir est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales ou municipales.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients du gouvernement, municipaux et de moindre importance. Au 30 juin 2015, les montants à recevoir d'entités gouvernementales et municipales représentaient plus de 92 % du montant total recouvrable (2014 : 90 %).

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances (à l'exception des taxes à la consommation) au 30 juin 2015 :

	2015		2014	
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	2 115 378	\$	2 802 249	\$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	80 194		38 795	
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	29 301		17 008	
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	173 653		53 756	
	2 398 526	\$	2 911 808	\$

Quant à la subvention du gouvernement du Québec à recevoir – loyer, elle a été encaissée le 19 juillet 2015.

De plus, selon les modalités de versement des contributions des corps de police, le premier versement était recevable le 31 août 2015 et le deuxième est recevable le 1^{er} février 2016. Quant à la contribution de la Sûreté du Québec, elle a été reçue en totalité le 24 août 2015.

L'École doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Selon les taux historiques de défaillance des comptes clients, l'École estime qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser une perte de valeur relative aux créances. Aucune provision pour créances douteuses n'a été jugée nécessaire par la direction aux 30 juin 2015 et 2014.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'École ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'École ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

L'École finance ses charges de fonctionnement ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement et de la subvention du gouvernement du Québec. L'École respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de charges, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

L'École considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

L'échéance estimative des passifs financiers, soit les charges à payer et les frais courus excluant les avantages sociaux et les taxes à la consommation à payer, totalisant 2 413 367 \$ au 30 juin 2015, est de moins de 90 jours (2 717 245 \$ au 30 juin 2014), et celle de la provision pour vacances totalisant 1 482 503 \$ (1 426 109 \$ au 30 juin 2014) est de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'École est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Au 30 juin 2015, l'École avait contracté une marge de crédit de 1 700 000 \$ portant intérêt à un taux variable. Celle-ci a été remboursée le 23 juillet 2015, donc l'École n'a pas été exposée de façon significative aux risques liés aux flux de trésorerie.

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Au cours de l'exercice 2015-2016, l'École procédera à la signature d'une nouvelle entente de gestion avec la SQI afin d'inclure les nouvelles obligations financières relatives à la construction d'un nouveau pavillon de formation et à la déconstruction du pavillon Marguerite-D'Youville. Cette nouvelle entente viendra modifier la charge locative récurrente annuelle. Les coûts totaux des travaux de construction et de déconstruction sont évalués à 11 800 000 \$. Afin de réduire les charges locatives récurrentes, un versement de 1 000 000 \$ a été remis à la SQI en juin 2015 et l'École prévoit verser un second versement de 1 000 000 \$ en juin 2016.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015.

Les états financiers

Rapport de la direction

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec (l'École) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'École, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

ORIGINAL SIGNÉ

Jacques Proteau
Directeur général

Laval, le 16 octobre 2015

Les états financiers



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'École nationale des pompiers du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2015, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées

Les états financiers

aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

ORIGINAL SIGNÉ

Guyline Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 16 octobre 2015

École nationale des pompiers du Québec

État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 30 juin 2015

	<u>Budget</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subvention du gouvernement du Québec	406 000	406 000	456 000
Formation	1 291 635	1 569 960	995 091
Publications	427 575	552 643	389 485
Autres revenus	20 550	41 258	45 477
Intérêts	-	1 473	-
	<u>2 145 760</u>	<u>2 571 334</u>	<u>1 886 053</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	1 302 754	1 194 918	971 650
Matériel pédagogique	357 401	445 929	320 342
Déplacements	140 000	127 866	121 168
Systèmes d'information	95 000	106 003	97 417
Loyer	104 445	104 445	104 445
Frais de bureau	50 000	50 200	50 612
Honoraires	75 000	46 264	108 513
Télécommunications	12 000	11 585	10 582
Publicité et promotion	13 500	6 766	13 253
Autres frais	13 000	16 115	13 576
Amortissement des immobilisations corporelles	55 000	43 599	71 646
	<u>2 218 100</u>	<u>2 153 690</u>	<u>1 883 204</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(72 340)	417 644	2 849
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>519 899</u>	<u>519 899</u>	<u>517 050</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>447 559</u>	<u>937 543</u>	<u>519 899</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École nationale des pompiers du Québec

État de la situation financière au 30 juin 2015

ACTIFS FINANCIERS	2015	2014
	\$	\$
Encaisse	637 328	260 714
Créances	410 859	254 398
Taxes à la consommation à recevoir	-	26 999
Stocks destinés à la revente	127 555	143 674
	<u>1 175 742</u>	<u>685 785</u>
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 3)	296 701	230 583
Taxes à la consommation à payer	5 012	-
Revenus reportés	21 076	4 760
	<u>322 789</u>	<u>235 343</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>852 953</u>	<u>450 442</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 4)	42 172	53 037
Charges payées d'avance	42 418	16 420
	<u>84 590</u>	<u>69 457</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>937 543</u>	<u>519 899</u>
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 6)		

Pour le conseil d'administration

ORIGINAL SIGNÉ

Louis Morneau
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Charles Ricard
Administrateur

École nationale des pompiers du Québec

État de la variation des actifs financiers nets de l'exercice clos le 30 juin 2015

	Budget	2015	2014
	\$	\$	\$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(72 340)	417 644	2 849
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 000)	(32 734)	(10 641)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>55 000</u>	<u>43 599</u>	<u>71 646</u>
	(33 340)	428 509	63 854
Variation des charges payées d'avance	<u> </u>	<u>(25 998)</u>	<u>8 578</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS NETS	(33 340)	402 511	72 432
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>450 442</u>	<u>450 442</u>	<u>378 010</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>417 102</u>	<u>852 953</u>	<u>450 442</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École nationale des pompiers du Québec

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 30 juin 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	\$	\$
Excédent de l'exercice	417 644	2 849
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>43 599</u>	<u>71 646</u>
	<u>461 243</u>	<u>74 495</u>
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Créances	(156 461)	(20 269)
Taxes à la consommation à recevoir	26 999	(9 652)
Stocks destinés à la revente	16 119	7 801
Charges à payer et frais courus	33 384	120 096
Taxes à la consommation à payer	5 012	-
Revenus reportés	16 316	(10 676)
Charges payées d'avance	(25 998)	8 578
Prestation de cessation d'emploi à payer	-	(12 391)
	<u>(84 629)</u>	<u>83 487</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>376 614</u>	<u>157 982</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>-</u>	<u>(10 641)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	376 614	147 341
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>260 714</u>	<u>113 373</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>637 328</u>	<u>260 714</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2015

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale des pompiers du Québec (ci-après « l'École »), personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} septembre 2000 par la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École est mandataire de l'État et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Référentiel comptable

Aux fins de la préparation des états financiers, l'École utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'École, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimation et d'hypothèses est la durée de vie des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

c) État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu que l'École ne réalise aucun gain ou perte significatif sur les éléments comptabilisés en devises et qu'elle ne détient aucun instrument financier comptabilisé à la juste valeur.

d) Instruments financiers

L'encaisse et les créances sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux à payer, sont classées dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

e) Revenus

Les subventions liées au fonctionnement ne comportant aucune stipulation grevant leur utilisation sont comptabilisées aux résultats à titre de subvention du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites.

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Revenus (suite)

Les revenus provenant de la formation et de la vente des publications sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison du bien a eu lieu ou les services ont été rendus;
- Le prix du service est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est vraisemblablement assuré.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

f) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS FINANCIERS

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

h) Stocks destinés à la vente

Les stocks de livres et manuels sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

PASSIFS

i) Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant. Cette provision est comptabilisée à titre de traitements à payer au poste Charges à payer et frais courus.

j) Provision pour allocation de transition

Les obligations à long terme découlant de l'allocation de transition accumulée par le titulaire d'un emploi supérieur sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le titulaire. Cette provision est comptabilisée à titre de traitements à payer au poste Charges à payer et frais courus.

École nationale des pompiers du Québec
Notes complémentaires
au 30 juin 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués de montants facturés pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles ainsi que des cotisations annuelles perçues des instructeurs et des gestionnaires de formation pour l'exercice subséquent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

l) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Autres équipements	3 ans
Logiciels	3 ans
Site web	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'École de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

3. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Les charges à payer et les frais courus sont répartis de la façon suivante :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Fournisseurs	81 959	29 781
Frais courus	16 210	54 016
Traitements à payer	114 806	89 572
Avantages sociaux à payer	83 726	57 214
	<u>296 701</u>	<u>230 583</u>

Les traitements à payer comprennent l'allocation de transition. Celle-ci est payable au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement. Selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

École nationale des pompiers du Québec
Notes complémentaires
au 30 juin 2015

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement informatique	Mobilier et équipement	Autres équipements	Logiciels	Site Web	2015 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	280 740	104 259	94 087	31 048	175 291	45 797	731 222
Acquisitions	-	14 426	-	18 308	-	-	32 734
Radiations	-	(11 384)	-	-	-	-	(11 384)
Solde à la fin	280 740	107 301	94 087	49 356	175 291	45 797	752 572
Amortissement cumulé							
Solde au début	270 627	104 259	93 780	19 657	144 065	45 797	678 185
Amortissement de l'exercice	8 669	-	175	7 466	27 289	-	43 599
Radiations	-	(11 384)	-	-	-	-	(11 384)
Solde à la fin	279 296	92 875	93 955	27 123	171 354	45 797	710 400
Valeur comptable nette	1 444	14 426	132	22 233	3 937	-	42 172

	Améliorations locatives	Équipement informatique	Mobilier et équipement	Autres équipements	Logiciels	Site web	2014 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	280 740	104 259	132 298	20 407	175 291	45 797	758 792
Acquisitions	-	-	-	10 641	-	-	10 641
Radiations	-	-	(38 211)	-	-	-	(38 211)
Solde à la fin	280 740	104 259	94 087	31 048	175 291	45 797	731 222
Amortissement cumulé							
Solde au début	261 958	104 259	130 161	10 194	105 535	32 643	644 750
Amortissement de l'exercice	8 669	-	1 830	9 463	38 530	13 154	71 646
Radiations	-	-	(38 211)	-	-	-	(38 211)
Solde à la fin	270 627	104 259	93 780	19 657	144 065	45 797	678 185
Valeur comptable nette	10 113	-	307	11 391	31 226	-	53 037

Au 30 juin 2015, des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 32 734 \$ sont inscrites au poste Charges à payer et frais courus (2014 : Nil).

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2015

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2015, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE et du RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu par la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2015 (5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi l'École verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2014).

Les cotisations de l'École, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 117 757 \$ (2014 : 53 976 \$). Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

6. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'École a conclu des ententes échéant jusqu'en 2018 concernant la traduction et la publication de manuels de formation. En vertu de ces ententes, l'École doit verser des redevances pour des manuels traduits d'un montant de 10 \$ US par exemplaire utilisé dans les formations, distribué ou vendu.

De plus, l'École s'est engagée, en vertu de contrats pour le support et l'hébergement d'un logiciel et la location d'un photocopieur, à verser un montant total de 53 313 \$ jusqu'en 2018 (2014 : 20 429 \$). Les versements minimums exigibles au cours des prochains exercices seront de 45 918 \$ pour 2016, 3 858 \$ pour 2017 et 3 537 \$ pour 2018.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2015

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'École est exposée à différents risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. L'École est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent l'École à une concentration du risque de crédit sont composés de l'encaisse et des créances.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à l'encaisse est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'elle est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisque ses clients sont principalement des entités gouvernementales ou municipales. La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients du gouvernement, municipaux et de moindre importance. Au 30 juin 2015, les créances provenant d'opérations conclues avec des entités gouvernementales et municipales représentaient 76 % (2014 : 83 %).

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	313 232	215 958
Entre 31 et 60 jours suivant la date de facturation	83 030	15 415
Entre 61 et 90 jours suivant la date de facturation	10 743	6 671
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	3 854	16 354
	<u>410 859</u>	<u>254 398</u>

L'École doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Elle enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction. Aux 30 juin 2015 et 2014, les créances n'étaient pourvues d'aucune provision pour créances douteuses.

École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires au 30 juin 2015

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'École ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'École ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'École finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et des subventions du gouvernement du Québec. L'École établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

L'École considère qu'elle détient suffisamment d'encaisse et d'actifs financiers afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Au 30 juin 2015, l'échéance estimative des passifs financiers, soit les charges à payer et frais courus, à l'exception des taxes à la consommation et des avantages sociaux à payer totalisant 212 975 \$ (2014 : 173 369 \$), est principalement de moins de 90 jours (2014 : 90 jours).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'École n'est exposée à aucun de ces risques car elle ne possède pas d'instrument financier portant intérêt, ni d'actifs financiers ou de passifs financiers libellés en devises.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de l'exercice courant.